



École
Héritage

Livret d'informations

2018-2019

<http://www.heritage.csno.ab.ca>

C.P. 480 Falher (Alberta), T0H 1M0
110, rue Charbonneau
Téléphone : 1 (780) 837-3266
Sans Frais: 1 (866) 837-3260
Télécopieur : 1 (780) 837-3247

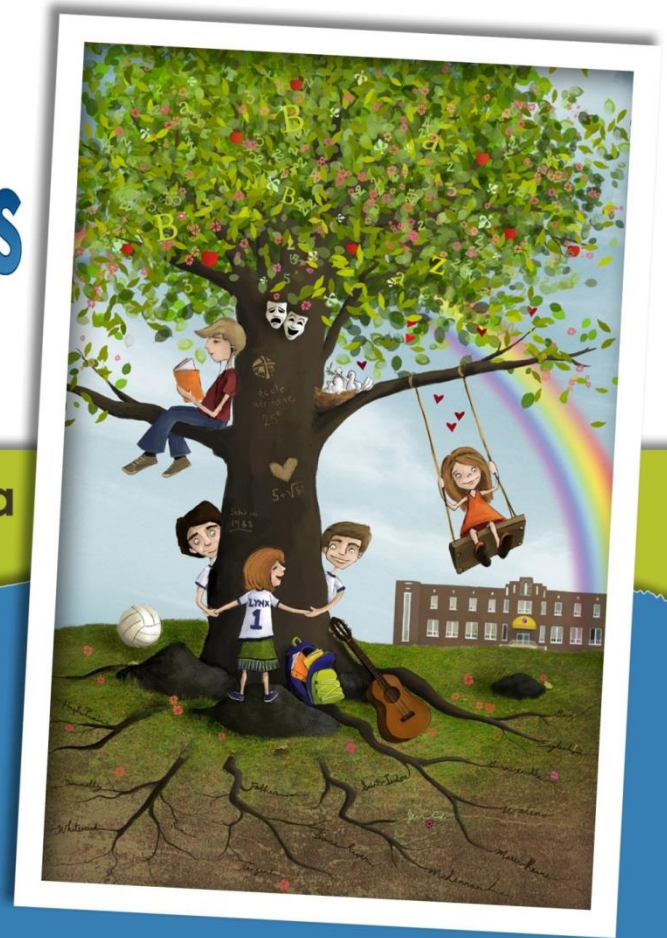


Table des matières

Projet éducatif Héritage, mission et valeurs	page 3
Programmation scolaire, services offerts	page 4
Prématernelle, maternelle, photos	page 5
Frais d'enrichissement, cours à distance, reprise des examens du diplôme, casiers	page 6
Gestion de l'école	page 7
Conseil d'école, service communautaire	page 8
Conseil scolaire du Nord-Ouest, transport scolaire	page 9
Matériel scolaire	pages 10 à 12
Horaire primaire et secondaire	page 13
Horaire des examens du diplôme et tests de rendement	page 14
Implication des parents à l'école, rencontres parents-enseignants, tenue vestimentaire	page 15
Communication	page 16
Politiques et règles de vie, politique contre l'intimidation	page 17
Directives administratives	page 18
Formulaires à signer et à retourner à l'école à la rentrée scolaire	page 19 à 23
Annuaire	page 24
Calendrier annuel	page 25
Calendrier sport	page 26
Soirée organisationnelle	page 27
Ateliers pour parents	page 28
Programmation de la Francophonie jeunesse de l'Alberta	page 29
*NOUVEAU - Programme de nutrition scolaire	page 30
Parc de la prématernelle Les Petits bourdons (levée de fonds)	page 31

Projet éducatif Héritage

Mission

L'école offre une éducation de qualité aux ayants droit selon l'article 23 de la Charte des droits et libertés du Canada et développe un environnement français qui maximise l'épanouissement éducatif, linguistique, culturel et spirituel de la communauté qu'elle dessert.

Un environnement stimulant, favorable au développement de la pensée, de la créativité et de l'expression en français et en anglais. « Une réussite pour chaque élève ».

Pourquoi l'éducation en français?

L'école francophone crée un environnement dans lequel l'élève vit sa culture et son identité. L'école francophone préconise la maîtrise du français et de l'anglais.

Une fois leur secondaire terminé, les élèves ont développé des habiletés en anglais comme en français et ils peuvent vivre, travailler et étudier dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada.

Enseignement de l'anglais

L'enseignement de l'anglais est prescrit par Alberta Education et offert à partir de la 3^e année selon les exigences du programme d'études du Ministère.

L'atteinte d'un bilinguisme équilibré, additif et élevé est l'un des objectifs de l'éducation en français langue première en Alberta.

Les valeurs

- L'élève avant tout
- L'inclusion des élèves, des employés, des parents, des bénévoles, de la communauté
- La poursuite de l'excellence
- Une réussite pour chaque élève
- La construction de l'affirmation identitaire
- La valorisation du vécu et du milieu de l'élève
- Le respect de la dignité de chaque personne
- Une communication axée sur le dialogue
- Les valeurs évangéliques dans les relations interpersonnelles
- La tendance au changement, à l'innovation
- Une éducation dans un partenariat articulé entre le foyer, l'école et la communauté
- La reconnaissance de la multi-ethnicité francophone sur les plans régional, provincial, national et international
- L'obligation d'actualiser le projet éducatif selon sa raison d'être

Programme

L'école catholique offre les programmes en **français langue première** de la prématernelle à la douzième année.

La programmation scolaire

- Une prématernelle: 4 demi-journées par semaine
- Une maternelle à temps plein : 3 jours de programmation et 2 jours de francisation et socialisation
- Francisation : pour tous les élèves qui en ont besoin
- Anglais langue seconde : pour tous les élèves qui en ont besoin
- Littéracie : pour les élèves de la première année
- Adaptation scolaire : pour tous les élèves ayant des besoins particuliers
- Cours complémentaires dès la 7e année : robotique, arts et design, menuiserie, photographie, traitement de l'informatique, couture, etc.
- Orientation : disponible pour tous les élèves du secondaire
- Programme de service communautaire

Les services offerts à l'école Héritage

L'école Héritage est une école catholique et régionale qui dessert les régions de Rivière-la-Paix, High Prairie et Smoky River. Tout en offrant une éducation de qualité, voici les services qui sont offerts :

- Bibliothèque scolaire à la fine pointe de la technologie (Accelerated Reader /GB +)
- Programme musical offert par le Centre de développement musical
- Activités culturelles et artistes francophones invités
- Équipes sportives
- Cours de natation
- Leçon de musique
- Repas chauds santé
- Cours complémentaires
- Célébrations francophones dans et avec la communauté
- Locaux d'études professionnelles et technologiques (ÉPT)
- Théâtre
- Tableaux interactifs (SmartBoard), ordinateurs portables, chrome books et plus
- Annuaire scolaire
- Haut pourcentage de finissants
- Soutien aux parents anglophones

Prématernelle à l'école Héritage 2018-2019

Critères pour fréquenter la prématernelle :

- Avoir 3½ ans au 1^{er} septembre 2018
- Aller à la salle de bain sans aide
- Être éligible à l'école francophone

Jours : du lundi au jeudi

Heures : 9h à 12h (vous pouvez amener votre enfant à la prématernelle à partir de **8h30**)

Coût : 4 demi-journées par semaine **800\$/année.**

Rentrée de la prématernelle : La rentrée pour la prématernelle se fera progressivement du 4 au 6 septembre. Mme Monique communiquera avec les parents. Le 10 septembre 2018 sera la rentrée officielle pour tous les enfants. Le 30 mai 2019 sera la dernière journée.

Matériel nécessaire: une paire de souliers d'intérieur avec attaches velcro, une boîte de mouchoirs, un sac à dos, une collation santé à tous les jours, une boîte de sacs refermables (ziplocs ou une autre marque) un bâton de colles et des **vêtements de rechange.**

Maternelle à l'école Héritage 2018-2019

La rentrée pour la maternelle se fera le 4 septembre 2018 et le 14 juin 2019 sera la dernière journée.

Voici les choix d'horaire que nous vous offrons :

1. Programme à temps plein : lundi au vendredi
2. Programme francophone régulier (obligatoire) : mardi, mercredi et jeudi
3. Programme de francisation (facultatif) : lundi et vendredi

Matériel nécessaire: une paire d'espadrilles d'intérieur, 2 boîtes de mouchoirs, 5 bâtons de colle (UHU Stic, si possible) et des **vêtements de rechange** (casier).

Photos

La compagnie Lifetouch sera à l'école le **mardi le 9 octobre** 2018 pour la prise des photos des étudiants et membres du personnel. La reprise des photos aura lieu le **mercredi 7 novembre**. Les photos des finissants seront prises le **lundi 3 décembre 2018**. Les détails concernant la prise des photos seront envoyés à la maison aussitôt que possible. Tous les élèves doivent faire prendre leur photo (pour l'école) mais l'achat de celles-ci demeure à la discrétion des parents.

Paiements des frais

Vers la fin août, nous vous ferons parvenir la liste pour le coût concernant les frais scolaires pour l'année 2018-2019. Vous pourrez acquitter les frais par chèque, libellé à « **École Héritage** », avant la fin du mois de septembre 2018.

Vous pouvez également faire votre paiement par virement automatique (e-transfert) à l'adresse suivante :
heritage@csno.ab.ca

Cours à distance (10^e, 11^e et 12^e année)

L'étudiant qui s'inscrit à un cours à distance doit défrayer le coût d'inscription et lorsque **le cours est complété et réussi**, l'étudiant sera remboursé. L'étudiant doit **respecter l'échéancier fixé**.

Les cours à distance sont offerts en collaboration avec le Centre d'Éducation Francophone à Distance ou Alberta Distance Learning Center.

Reprise des examens du diplôme

Si un élève n'obtient pas le résultat escompté lors de l'écriture d'un examen du diplôme, celui-ci peut faire une demande auprès du conseiller ou de la conseillère en orientation ou Mme Nicole Walisser, directrice de l'école, pour reprendre l'examen et/ou refaire le cours. La demande pour la reprise d'examen doit être faite par écrit en remplissant le formulaire approprié du Ministère de l'Éducation et en payant les frais requis.

Casiers

Tous les élèves de l'école ont accès à un casier. L'élève est responsable de garder ce casier propre et en ordre. Les élèves de la 7^e à la 12^e année peuvent mettre leur casier sous clé en utilisant spécifiquement les cadenas de l'école qui sont disponibles au secrétariat sans frais. À la fin de l'année, tous les cadenas doivent être retournés au secrétariat sinon, l'élève devra payer le coût du cadenas.

La gestion de l'école

<u>Le personnel enseignant</u>	<u>Le personnel de soutien</u>
Direction :	Mme Suzelle Brault, secrétaire administrative
Mme Nicole Walisser, directrice	Mme Geneviève Nicolet, secrétaire réceptionniste/bibliotechnicienne
	Mme Diane Drapeau, assistante en éducation/assistante en éducation à la prématernelle
Élémentaire :	Mme Hannah Marinier, assistante en éducation (anglais)
Mme Janie Trudeau Maternelle	Mme Chantal Drouin, assistante en éducation
Mme Maryse Simon 1 ^{re} année	Mme Monique Jean-Côté, éducatrice à la prématernelle
Mme Julie Desrosiers 2 ^e année	M. Patrick Simon, assistant en éducation
Mme Renée Cloutier 3 ^e année	M. Joël Lavoie, coordonnateur culturel/agent de communication
Mme Rachel St. Arnaud 4 ^e année	
M. Charles Marinier 5 ^e /6 ^e année	
Mme Chantal Roy	
Mme Sophie du Tremblay	
Mme Doris Laroche	
Secondaire :	
Mme Geneviève Bousquet	
M. James Bazan-Lindsay	
Mme Jessica Guignard-Mallet	
Mme Doris Laroche	
M. Jean-Pierre Lavoie	
Mme Chantal Roy	
Mme Nicole Walisser	

Conseil d'école et La Société des Amis

Assemblée générale annuelle : Le 12 septembre 2018 à l'école à 18h15

Comité 2018-2019

Présidente : Mme Anita Anctil

Trésorière : Mme Chantal Dion

Vice-présidente : Mme Denise Maisonneuve

Secrétaire : Amy Dubrûle

Conseillère : Mme Janin Maisonneuve

Enseignante : Mme Jessica G.-Mallet

Élève : Aaqilah Charron

Direction de l'école : Mme Nicole Walisser

Le conseil d'école est un organisme de parents, membres de la communauté, enseignant et élève qui jouent un rôle consultatif pour la planification et l'amélioration du rendement scolaire.

Son **mandat ultime** est de donner des avis sur différents aspects scolaires tels que :

- la mission, la vision et les philosophies de l'école,
- les politiques de l'école,
- le plan d'éducation de l'école,
- le rapport annuel sur les résultats de l'école,
- le budget de l'école,
- les projets d'école.

Le conseil d'école a réalisé plusieurs différents projets au cours des dernières années. Le conseil d'école a aussi appuyé financièrement plusieurs élèves de la maternelle à la 12^e année pour des projets, voyages ou activités sportives. Pour appuyer ces projets, le conseil d'école a établi quelques prélèvements de fonds qui se répèteront à tous les ans. (Célébrons nos talents et vente de chocolat Purdy's à la Pâques). Pour en connaître davantage et/ou faire partie du comité, le conseil d'école vous invite à son assemblée générale annuelle qui aura lieu le **12 septembre 2018 à 18h30**.

Service communautaire

Le but du service communautaire est d'encourager les élèves à développer une sensibilisation et une compréhension de la responsabilité civique et du rôle qu'ils peuvent jouer pour soutenir et renforcer leurs communautés. L'exigence de participation est aussi une occasion de célébrer les nombreuses contributions que nos jeunes font dans leur communautés et permet à l'élève de bâtir un portfolio professionnel. Les élèves entre la 9^e et 12^e année visent à effectuer un minimum de 40 heures de service communautaire à la fin des études secondaires. Un certificat de service communautaire est remis à la fin des études en 12^e année.

Volet familial (Maternelle à la 8^e année) : Nous encourageons toutes nos familles de faire du service communautaire. Les différents comités au sein de l'école et le bénévolat dans la cafétéria compte pour des heures.

Conseil scolaire du Nord-Ouest N° 1

Personnel du bureau central du conseil scolaire du Nord-Ouest (CSNO) :

Mme Brigitte Kropielnicki, directrice générale

Mme Rachelle Bergeron, secrétaire générale/coordonnatrice des communications et du marketing

Mme Josée Gagnon, trésorière et responsable des opérations

Mme Maimouna Niane, secrétaire à la direction/ressources humaines (à l'intérim).

Mme Sylvette Fillion, conseillère pédagogique

M. Habib Sy, préposée aux finances

M. Koffi Kokora, technicien en réseau informatique

Conseillers scolaires

Mme Sylvianne Maisonneuve

M. Roger Tremblay

Mme Madeleine Fortin-Bergeron

M. Colin Gagnon

Mme Stéphanie Ambrose

C.P. 1220 St-Isidore, Alberta T0H 1M0

Téléphone : (780)624-8855

Sans frais : 1-866-624-8855

Télécopieur : (780)624-8854

Transport scolaire :

Le Conseil scolaire est responsable du système de transport des élèves. Le service de transport est offert gratuitement à tous les élèves de la maternelle à la 12^e année. Toutefois, des frais de 100 \$/année seront facturés par élève de la maternelle à la troisième année, résidant à moins de 1,6 km de l'école et pour les élèves de la 4^e année à la 12^e année qui demeurent à moins de 2,4 km de l'école.

Tout en se référant à la directive administrative (DA563) du conseil scolaire du nord-ouest, on demande aux parents de communiquer directement avec le (la) conducteur (trice) d'autobus de leur(s) enfant(s) lorsque celui-ci (eux-ci) ne prendra (prendront) pas l'autobus le matin ou après l'école.

Les parents qui désirent que leur(s) enfant(s) embarque(nt) ou débarque(nt) ailleurs qu'à l'endroit régulier (changement d'autobus) doivent obtenir l'approbation du service de transport en communiquant avec Mme Suzelle Brault à l'école au (780)837-3266 au moins une journée à l'avance. Une fois l'approbation obtenue, le parent doit signer une note et la remettre à son enfant pour qu'il/elle puisse la présenter au conducteur/ à la conductrice de l'autobus. Cet arrêt doit faire partie du circuit habituel de l'autobus afin de ne pas prolonger le trajet déjà établi.

La communication entre les parents et les conducteurs (trices) d'autobus est très importante. Si le parent a besoin de discuter d'une situation qui est arrivée lorsque l'enfant était à bord d'un autobus, le parent doit en parler premièrement avec le (la) conducteur (trice).

Matériel scolaire/ primaire	1^e	2^e	3^e	4^e	5^e	6^e
Paquet de 24 crayons de couleurs en bois, taillés et un étui pour les ranger	1	1	1	1	1	1
Paquet de 24 crayons de plomb HB taillés et un étui pour les ranger	1	1	1	1	1	1
Crayons à tableau blanc – effaçables - pointe fine (pour 2 ^e /3 ^e 1-vert/1-rouge/1-noir/1-bleu)	3	4	4	1	1	1
Paquet de 8 crayons feutres de couleur, pointe fine	-	-	1	-	-	-
Paquet de 8 crayons feutres de couleur, pointe large	-	-	1	1	1	1
Crayons surligneurs de couleurs différentes	2	2	3	3	3	3
Crayon noir permanent	-	-	-	1	1	1
Crayons de cire (petite boîte) pas de Twistables	1	-	-	-	-	-
Taille-crayon avec petit réservoir (VISSÉ)	1	1	1	1	1	1
Stylo rouge, stylo bleu, stylo noir, stylo vert (1 de chaque couleur)	-	1	1	1	1	1
Gommes à effacer blanches	6	6	4	4	4	4
Règle de 15 cm	-	-	-	1	1	1
Règle graduée de 30 centimètres	1	1	1	1	1	1
Paquet de 5 séparateurs	-	-	1	-	-	-
Paire de ciseaux de qualité	1	1	1	1	1	1
Gros bâton de colle	4	2	2	1	1	1
Colle blanche liquide	1	-	-	-	-	-
Rouleau de ruban adhésif transparent	1	1	1	1	1	1
Cartable 1 pouce	-	-	1	-	-	-
Cartable 1½ pouce	-	-	-	4	4	4
Cartable 1½ à 2 pouce avec fermeture éclair	-	-	1	1	1	1
Duo-Tang en papier carton (ne pas inscrire le nom de votre enfant)	10	10	8	2	2	2
Duo-Tang en plastique avec pochettes et attaches	1	1	1	-	-	-
Chemises à pochettes	1	-	-	2	2	2
Paquet de 10 pochettes protectrices en plastiques à trois trous	1	1	1	1	-	-
Cahiers d'exercices – 40 pages – paquets de 4	-	-	4	4	5	5
Paquet de 100 feuilles mobiles	-	-	1	1	1	1
Rapporteur d'angle	-	-	-	-	1	1
Calculatrice non scientifique	-	-	-	-	1	1
Grosses boîtes de mouchoirs	2	2	2	2	2	2
Sacs Ziploc grand format	20	5	4	6	6	6
Sacs Ziploc petit format	20	5	5	4	-	-
Sac d'école et boîte à diner	1	1	1	1	1	1

OBLIGATOIRE : 1 paire d'espadrilles pour l'intérieur qui ne marquent pas le plancher et 1 paire d'espadrilles pour l'extérieur.

Matériel scolaire / secondaire 1^{er} cycle	7^e	8^e	9^e
Cahiers d'exercices– 40 pages - paquet de 4	2	2	2
Cahier spiral de 200 pages quadrillées	1	1	1
Paquet de feuilles mobiles lignées	1	1	1
Cartable 2 pouces	5	5	5
Duo-Tang en papier carton	1	1	1
Ensemble de séparateurs – paquet de 5	3	3	3
Paquet de 24 crayons de plomb taillés	1	1	1
Paquet de 24 crayons de couleurs en bois taillés	1	1	1
Paquet de 6 ou 8 crayons feutres de couleur, à pointe fine	1	1	1
Paquet de 3 surligneurs	1	1	1
Stylos à encre rouge ou verte	1	1	1
Stylos à encre bleue ou noire	1	1	1
Étui à crayons	1	1	1
Paire de ciseaux	1	1	1
Gomme à effacer blanche	3	3	3
Bâton de colle	1	1	1
Règle de 30 centimètres - graduée en centimètres et millimètres	1	1	1
Ensemble complet de géométrie (Staedtler ou toute autre marque avec un bon compas)	1	1	1
Calculatrice	1	1	1
Boîtes de mouchoirs	3	3	3
Souliers d'intérieur qui ne marquent pas le plancher	1	1	1
Souliers d'extérieur	1	1	1
Vêtements pour l'éducation physique OBLIGATOIRE: (1 pantalon court+1 chandail+ 1 paire d'espadrilles)	1	1	1

Matériel scolaire / secondaire 2^e cycle	10^e	11^e	12^e
Cahier d'exercices – 40 pages – paquet de 4	1	1	1
Cahier spiral de 200 pages	2	2	2
Cahier spiral de 200 pages quadrillées	2	2	2
Paquet de 200 feuilles mobiles lignées	1	1	1
Paquet de 20 feuilles quadrillées millimétriques / 1 carré=1mm	1	1	1
Cartable 2 ou 3 pouce	5	5	5
Paquet de 10 crayons de plomb HB	1	1	1
Paquet de 24 crayons de couleur	1	1	1
Paquet de 3 surligneurs	1	1	1
Stylos à encre rouge et verte	2	2	2
Stylos à encre bleue et noire	4	4	4
Étui à crayons	1	1	1
Gomme à effacer blanche	2	2	2
Règle graduée en centimètres, en millimètres et en pouces (30 centimètres)	1	1	1
Ensemble complet de géométrie	1	1	1
Calculatrice scientifique (suggestion : Texas Instrument T1-84 Plus) – <i>pour math 10C</i>	1	1	1
Pile ultra «AAA» paquet de 4	1	1	1
Boîtes de mouchoirs	3	3	3
Souliers d'intérieur qui ne marquent pas le plancher	1	1	1
Souliers d'extérieur	1	1	1
Vêtements pour l'éducation physique OBLIGATOIRE: (1 pantalon court+1 chandail+ 1 paire d'espadrilles)	1	--	--

Horaire primaire

Heure	Activité	Temps d'enseignement
8h40 à 8h50	Entrée	
8h50 à 10h	Enseignement	70 minutes
10h à 10h15	Récréation	
10h15 à 11h45	Enseignement	90 minutes
11h45 à 12h05	Diner	
12h05 à 12h25	Récréation	
12h25 à 14h05	Enseignement	100 minutes
14h05 à 14h20	Récréation	
14h20 à 15h25	Enseignement	65 minutes
15h25 à 15h35	Autobus	
Total de minutes en enseignement		325 minutes – 5.42hrs/jour

Horaire secondaire

Heure	Activité	Temps d'enseignement
8h40 à 8h48	Entrée	
8h48 à 9h55	Enseignement	67 minutes
9h55 à 10h	Pause	
10h à 11h07	Enseignement	67 minutes
11h07 à 11h12	Pause	
11h12 à 12h19	Enseignement	67 minutes
12h19 à 12h34	Diner	
12h34 à 13h04	Activités	
13h06 à 14h13	Enseignement	67 minutes
14h13 à 14h18	Pause	
14h18 à 15h25	Enseignement	67 minutes
15h25 à 15h35	Autobus	
Total des minutes en enseignement		335 minutes – 5.58hrs/jour

Horaire des examens du diplôme 1^{er} semestre (Provisoire)

Date	Heure	Examens
14 janvier 2019	9h à 12h	English Language Arts 30-1/30-2 Partie A
23 janvier 2019	9h à 12h	Mathématiques 30-1/30-2
24 janvier 2019	9h à 12h	English Language Arts 30-1/30-2 Partie B
28 janvier 2019	9h à 12h	Biologie 30
29 janvier 2019	9h à 12h	Chimie 30

Horaire des examens du diplôme 2^e semestre (Provisoire)

Date	Heure	Examens
13 juin 2019	9h à 12h	Études sociales 30-1/30-2 Partie A
17 juin 2019	9h à 11h30	Français 30-1 Partie A
18 juin 2019	9h à 12h	Français 30-2 Partie B
24 juin 2019	9h à 12h	Études sociales 30-1/30-2 Partie B
27 juin 2019	9h à 12h	Physique 30
27 juin 2019	13h à 16h	Sciences 30

Horaire des tests de rendement 6^e et 9^e année

Partie A écrite – Entre le 6 au 10 mai.

Partie B – Entre le 10 juin au 27 juin.

L'implication des parents à l'école

Les parents sont les bienvenus à l'école. Un parent qui désire faire du bénévolat à l'école peut communiquer directement avec la bibliothécairienne, la cuisinière ou avec l'enseignant de son enfant. Pendant l'année scolaire, plusieurs activités ont lieu et nous avons besoin d'aide de bénévoles pour organiser et encadrer ces activités. Votre aide et votre appui sont **grandement** appréciés.

Rencontres parents-enseignants

Les rencontres parents-enseignants auront lieu les 28 -29 novembre 2018 et les 20-21 mars 2019. C'est une occasion pour vous chers parents de faire une mise au point et d'échanger avec les enseignants ainsi que de discuter des forces et des faiblesses de votre (vos) enfant (s). En venant à cette rencontre, vous envoyez le message à votre enfant que son éducation et l'avis de ses enseignants vous tiennent à cœur.

Tenue vestimentaire à l'école Héritage

Selon la directive administrative 343 – code vestimentaire des élèves; l'élève doit être propre et soigné et il en va de même pour sa tenue vestimentaire. Les vêtements à caractère raciste, sexiste ou injurieux, ou les slogans ou dessins qui font allusion au manque de respect sont interdits. L'élève qui porte de tels vêtements devra changer de vêtement à la demande du personnel de l'école. Si l'élève démontre un comportement inapproprié et refuse de se changer, une suspension pourrait être imposée ainsi qu'un appel téléphonique pour en aviser les parents et/ou tuteurs.

L'école Héritage est un lieu d'apprentissage qui requiert une tenue vestimentaire distinctive :

- En tout temps, je porte des vêtements propres.
- Je ne porte aucun vêtement à caractère discriminatoire ou prônant la violence ou un langage vulgaire ni la promotion de l'alcool ou de drogue.

Pendant la belle saison :

- Je peux porter un vêtement (jupe, robe culotte courte...) de longueur « bermuda » (couvre plus de la mi-cuisse).
- Une chemise ou un chandail sans manche dans la mesure où elle/il couvre les épaules, la poitrine et le ventre.
- Une tenue décente et opaque, couvre la poitrine, le ventre et le dos.
- Les bretelles « spaghetti » et les camisoles échancrées ne sont pas tolérées.
- J'enlève ma casquette, mon foulard de tête ou mon chapeau en entrant dans les classes.

Tous les élèves de l'école ont besoin, en tout temps, de **2 paires de chaussures** : une paire pour usage intérieur et une autre pour usage extérieur. Les chaussures pour l'intérieur **ne doivent pas marquer le plancher.**

Lors des cours d'éducation physique, je porte :

- un pantalon court ou survêtement,
- un chandail à manches courtes,
- des espadrilles en bon état, bien lacées.
- j'enlève mes bijoux pour éviter les blessures (montre, boucles d'oreilles, chaîne, bague...)

La communication

Dans un partenariat, il est très important que les voies de communication soient bien respectées. Selon la politique du CSNO, un système scolaire fonctionne à base de décisions prises par les divers paliers de compétence, soit :

- le conseil scolaire
- la direction générale
- le (la) secrétaire-trésorier(ère)
- les directions d'école
- les enseignant(e)s
- le conseil d'école

Les décisions prises à ces divers niveaux de compétence affectent les parents, les élèves et toute autre personne œuvrant dans le milieu scolaire. De plus, les divers paliers de compétence sont très souvent affectés par les décisions des autres paliers : une décision prise à un niveau engage souvent l'action et les décisions des autres niveaux. Il est donc primordial qu'un mode de communication bien établi encadre les voies de communication requises au bon fonctionnement de l'entreprise scolaire.

Procédures :

Le principe opérant par rapport à la résolution de difficultés est le suivant : le palier de responsabilité auquel la décision fut prise détermine qui prend quelle action. Chacun des paliers est responsable de coordonner les actions et de diriger l'information à qui de droit. Les procédures suivantes pourront précéder un appel.

Le parent :

- doit d'abord discuter toute inquiétude avec l'enseignant(e) responsable de son enfant;
- doit, si l'enseignant ne lui donne pas satisfaction, soumettre la situation à la direction d'école;
- doit, en troisième lieu, si les étapes 1 et 2 n'ont pas donné satisfaction, soumettre la situation à la direction générale qui prendra la décision qui lui paraît appropriée;
- peut, en dernier recours, enclencher une procédure d'appel. (politique B-2040)

Les politiques et les règles de vie de l'école

Relation	Responsabilités	Procédures	Environnement
Je me respecte. Je respecte les autres. J'interagis avec respect. Je demeure tolérant et ouvert. Je parle poliment. Je gère convenablement mes frustrations. Je coopère avec les personnes. J'accueille ce que l'autre peut ressentir. Je vis dans l'orientation des valeurs évangéliques.	J'assume mes responsabilités d'élève. J'arrive à l'heure. Je respecte l'autorité du personnel. Je m'applique avec soin à ce que je fais. J'ai mon matériel prêt. Je gère mes devoirs et mes travaux. Je travaille au niveau de mon potentiel. J'assume les conséquences de mes actions. Je respecte mes engagements.	Je me déplace en marchant calmement. Je demande le droit de parole en levant la main. Je respecte mon horaire. J'informe les enseignants de mes absences. Je m'adresse directement à la personne concernée dans une résolution de conflit. J'adapte mon niveau de langage selon mon interlocuteur.	Je respecte mon environnement. Je pose des gestes qui respectent le matériel scolaire. Je respecte les environs de l'école. Mes gestes assurent ma sécurité et celle des autres. Je récupère le matériel qui peut-être réutilisé. Je dépose mes déchets à la poubelle. Je laisse mes souliers d'extérieur au vestiaire. Je contribue à franciser l'environnement scolaire.

La collaboration école-famille constitue la clé au succès des règles de vie.

Le personnel enseignant communiquera avec la famille lorsqu'un élève démontre de la difficulté à respecter une ou des règle(s) de vie.

Une agression physique entraîne une suspension immédiate à l'interne.

Politique contre l'intimidation

À l'école Héritage, nous affirmons que les élèves qui fréquentent notre institution possèdent un droit démocratique fondamental qui est celui de se sentir bien et en sécurité lorsqu'ils sont à l'école. Aucun élève ne devrait avoir peur de fréquenter l'école et d'avoir à y vivre un traitement humiliant ou dégradant.

L'intervention : L'intervention peut prendre différentes formes selon la gravité, la fréquence et la durée de la situation. Les interventions peuvent aller de la simple réprimande à la suspension de l'école, et même au recours aux services policiers s'il y a lieu. Les incidents sont inscrits dans un dossier, des appels aux parents ainsi qu'un retour avec les parents peuvent être faits, des excuses et des gestes de réparation peuvent aussi être entrepris, de même que des rencontres de médiation.

Les parents sont fortement encouragés à communiquer directement avec un enseignant ou avec la direction de l'école s'ils sentent que leur jeune est victime d'intimidation.

Les directives administratives

Vous pouvez retrouver toutes les directives administratives sur le site internet du conseil scolaire du nord-ouest à l'adresse suivante : www.csno.ab.ca

Directive administrative 316 – ALLERGIES

Le conseil reconnaît les dangers envisagés par les élèves et le personnel qui font des réactions sévères à certains allergènes. Même si le conseil ne peut garantir un environnement sans allergènes, il croit à l'importance de prendre les mesures raisonnables pour assurer un environnement sécuritaire pour les personnes à risque de réactions anaphylactiques. Il cherche à réduire les risques d'exposition au pathogènes anaphylactiques dans les salles de classe et dans les zones communes de l'école dans le but de maintenir un milieu propice à l'apprentissage pour tous les élèves sans, pour autant, placer des restrictions déraisonnables sur les activités des autres dans l'école.

- Les parents et/ou tuteurs doivent informer la direction de l'école des allergies de leur enfant et tenir la direction de l'école au courant de tout changement.

Directive administrative 331 – ASSIDUITÉ

La présence assidue aux classes accroît le rendement et augmente le taux de réussite des élèves. Le droit à l'éducation implique nécessairement la responsabilité d'être assidu en classe. Tout élève inscrit aux écoles du conseil scolaire a l'obligation d'être assidu en classe. Tout comportement contraire à cette attente doit être motivé.

Lignes directrices

1. Toute forme d'indisposition ou de soins rattachés à la santé sont des absences justifiées.
2. Les parents et les élèves sont encouragés à prendre leurs rendez-vous médicaux, dentaires ou autre en dehors des heures régulières de cours.
3. Tout élève absent d'un cours est responsable de faire le suivi de ce qu'il a manqué en classe.
4. Les parents doivent fournir une explication à l'école de l'absence de leur enfant.
5. La direction de l'école discutera avec l'élève concerné, l'enseignant(e) et ses parents de tout problème d'assiduité. Si le problème ne se résout pas, le cas sera référé à la direction générale.
6. Le conseil scolaire mandate la direction générale à agir en tant qu'officier en charge des présences.

Formulaires

À signer et
à retourner à l'école
lors de la
rentrée scolaire
le 4 septembre 2018.

Merci

Communication par messages électroniques

Comme il est indiqué sur le formulaire d'autorisation des communications par messages électroniques que le consentement n'est que pour l'école; nous vous demandons si vous acceptez que nous partagions votre adresse courriel avec les comités (formés de parents de l'école) qui œuvrent bénévolement au sein de notre école. Le but est de minimiser les couts des copies papier. Veuillez s'il vous plait signer le formulaire et le retourner à l'école le **4 septembre 2018**.

- Conseil d'école Héritage
- Comité sports/entraîneurs
- Société des Amis

Adresse courriel

Nom du parent

Signature

Date

N.B. Ce consentement est valide jusqu'à ce que vous retiriez votre consentement.
Il sera possible de retirer votre consentement à tout moment.

Facteur « école/maison »

Bien que la plupart de nos familles reçoivent le communiqué du mois ainsi que d'autres informations par messages électroniques, nous demandons aux parents de nommer un facteur pour assurer une livraison certaine pour les informations qui ne seront pas envoyées électroniquement. Veuillez s'il vous plait remplir ce formulaire et le retourner à l'école le **4 septembre 2018**.

Nom de l'élève : _____

Classe : _____

Nom du parent : _____

Signature : _____

Date : _____

AUTORISATION DE DIFFUSER DES PHOTOS/VIDÉOS *

Sites web, réseaux sociaux et autres publications des écoles et du conseil scolaire

Les sites Web, les réseaux sociaux (ex. Facebook, YouTube, etc.) et les publications promotionnelles (ex. annonces, dépliants, communiqués, etc.) des écoles et du conseil scolaire fournissent l'occasion d'illustrer le travail et les projets des élèves ou les activités auxquelles ils participent. Les photos ou vidéos d'élèves sont souvent incluses sur les sites Web, les réseaux sociaux et autres publications médiatiques et peuvent être affichées pour une durée indéterminée pendant l'année scolaire.

Le conseil a élaboré des lignes directrices pour le contenu des sites Web, des réseaux sociaux et autres publications médiatiques ou promotionnelles. L'école/le conseil doit respecter les points suivants avant que toute photo ou vidéo d'élèves soit affichée sur le site Web, les réseaux sociaux ou dans d'autres publications des écoles/du conseil scolaire :

- Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone ou l'adresse courriel d'un élève **ne sera pas fourni ou affiché** sur le site Web, les réseaux sociaux ou dans les publications médiatiques;
- Les photos ou vidéos de grand groupe d'élèves (ex. assemblée d'école, activité sportive, festival, etc.) **peuvent être affichées** sur le site Web de l'école, les réseaux sociaux ou dans les publications médiatiques sans le consentement des parents.
- Le consentement parental est nécessaire avant d'afficher des photos ou vidéos d'élèves individuels ou de petits groupes d'élèves sur le site Web, les réseaux sociaux ou dans les publications médiatiques/promotionnelles.

CONSENTEMENT

Prière de remplir le formulaire ci-dessous et le retourner à l'école :

Le 4 septembre 2018

Nom de l'élève :

École :

Niveau :

Pour l'année scolaire 2018-2019 :

- J'autorise** l'utilisation de photos et vidéos (**individuelles, petits groupes**) de mon enfant sur les sites Web, les réseaux sociaux et dans les publications médiatiques de l'école et/ou du Conseil.
- OU**
- Je n'autorise PAS** l'utilisation de photos et vidéos (**individuelles, petits groupes**) de mon enfant sur le site Web, les réseaux sociaux et dans les publications médiatiques de l'école et/ou du conseil scolaire.

Date :

Signature du parent/ tuteur :

* Les lignes directrices générales pour l'utilisation des renseignements personnels/photo de l'élève se trouvent dans l'Annexe A de la Fiche d'inscription (ci-jointe).

ANNEXE A

LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE (LOI FOIPP)

Veillez lire attentivement avant de signer le formulaire d'inscription de l'élève

Depuis le 1^{er} septembre 1998, tous les conseils scolaires de l'Alberta sont sujets à la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (FOIPP). Cette loi définit les politiques et les règlements concernant la collecte, l'utilisation, la protection et la divulgation des renseignements personnels.

Les renseignements personnels recueillis sur le formulaire d'inscription de l'élève permettent au Conseil d'offrir des services et des programmes éducatifs et d'assurer un environnement scolaire sain et sécuritaire. L'information sera utilisée dans les circonstances suivantes :

- L'utilisation du nom de l'élève, de photos et de commentaires dans le bulletin de l'école, l'annuaire, ou le livre des finissants ou autres publications de l'école ou du conseil scolaire.
- Le tournage de vidéos ou la prise de photos individuelles, de classes, d'équipes ou de clubs à des fins scolaires.
- La prise de photos ou de vidéos, par les réseaux, d'activités de classes ou d'écoles où les élèves ne sont pas facilement identifiables.
- L'utilisation du nom de l'élève, de son niveau, de sa photo dans des activités organisées par l'école qui ont trait à l'athlétisme, aux beaux-arts ou aux célébrations.
- L'utilisation du nom de l'élève et de sa date de naissance pour marquer son anniversaire.
- L'utilisation du nom d'un élève sur un tableau ou autre œuvre exposée à une école ou au conseil ou à une exposition extérieure organisée par l'école ou par le conseil scolaire.
- Le partage de l'information avec les autorités régionales de santé pour les besoins de vaccination et de soins de santé.
- L'utilisation du nom de l'élève au tableau d'honneur, lors des cérémonies de remise de diplômes, pour les bourses ou autres reconnaissances à l'intérieur du conseil scolaire.
- L'utilisation du nom de l'élève et des renseignements scolaires nécessaires pour déterminer l'admissibilité ou la pertinence des bourses, des reconnaissances provinciales ou fédérales ou d'autres types de reconnaissances dans le cas où le conseil en ferait la demande pour l'élève.
- L'utilisation du nom de l'élève, des personnes responsables et des numéros de téléphone pour vérifier les absences.
- L'utilisation du nom de l'élève, des personnes responsables et des numéros de téléphone pour des questions de transport scolaire et des procédures d'urgence.
- La divulgation de l'information en cas de besoin au sujet des élèves qui ont des conditions médicales sérieuses ou extrêmement graves.
- La diffusion du nom de l'élève, des personnes responsables, des numéros de téléphone et des adresses au Conseil d'école pour des questions de communication.

L'article 23 de la Loi scolaire de l'Alberta et en conformité à l'article 32c de la loi de l'Accès à l'information et protection de la vie privée (FOIPP) et ses dispositions s'appliquent.

Dans le cas d'une activité qui n'est pas incluse dans cette liste et qui nécessiterait votre consentement pour la publication des renseignements personnels de votre enfant, un formulaire d'autorisation vous sera envoyé.

**Formulaire d'autorisation – Privilège
Élèves de la 9^e année
Année scolaire 2018-2019**

L'école accepte que les élèves de la 9^e année puissent se prévaloir du droit d'avoir une sortie à l'extérieur du terrain scolaire entre **12h19 et 13h**, un midi par semaine : **le mercredi seulement**.
Par conséquent, l'école ne sera aucunement responsable de l'élève lorsque celui sortira des limites du terrain scolaire. Nous vous demandons de bien vouloir signer ce formulaire afin que votre jeune puisse se prévaloir de ce privilège et le retourner à l'école le **4 septembre 2018**.

J'autorise _____ à se prévaloir de ce privilège.
Nom de l'élève

Nom du parent

signature

date

**Formulaire d'autorisation année
Élèves de la 10^e, 11^e et 12^e année
Année scolaire 2018-2019**

Tout en sachant que l'école recommande fortement à chaque élève de maximiser le temps scolaire identifié à son horaire et qu'il est avantageux de demeurer sur les lieux de l'école pour optimiser son rendement scolaire, l'école permet aux élèves de la 10^e, 11^e et 12^e année de quitter les lieux de l'école lors des études guidées ou à l'heure du dîner de 12h19 à 13h. Par contre, l'élève doit se présenter en temps aux autres cours identifiés à sa grille-horaire. Si l'élève quitte l'école et qu'il ne se présente pas à ses cours, **il perdra automatiquement le droit de retourner à la maison avec le transport scolaire**. Également, lorsque l'élève sortira des limites du terrain scolaire, l'école ne sera aucunement responsable de celui-ci.

Nous vous demandons de bien vouloir signer ce formulaire afin que votre jeune puisse se prévaloir de ces privilèges et le retourner à l'école le **4 septembre 2018**.

J'autorise _____ à se prévaloir de ces privilèges.
Nom de l'élève

Nom du parent

signature

date

ANNUAIRE 2018-2019

L'annuaire scolaire de l'école Héritage vous offre un éventail de photos de tous les élèves de l'école lors des différentes activités scolaires et parascolaires. L'annuaire est le résultat d'un travail de collaboration avec des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école. C'est un précieux souvenir de l'année scolaire de vos enfants.

Veillez cocher votre choix si vous désirez commander un annuaire:

_____ Oui, je commande un annuaire au prix de 40,00\$.

_____ Oui, je commande un annuaire personnalisé au prix de 44,00\$.

Indiquez LISIBLEMENT le/les noms(s) à imprimer sur l'annuaire ou les annuaires dans l'encadré. Date limite pour commander un annuaire personnalisé est le **31 mai 2019**

Élève (s): _____

Nom du parent: _____ Signature : _____

Libellez votre chèque au nom de : *école Héritage*.

MERCI!

Comité annuaire

Mme Maryse Simon & Renée Cloutier (780)837-3266



(196 jours opérationnels / 180 jours d'enseignement)

	Rentrée M à 12
	Dernier jour 1 à 12
	Dernier jour mat /prémat
	Congé férié
	Journée pédagogique
	Autres congés
	Congé compensatoire
	Rencontre parents-enseignants

AOUT (4/0)

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

29, 30, 31 - Journées pédagogiques
30 - Journée CSNO

SEPTEMBRE (19/19)

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
²³ ₃₀	24	25	26	27	28	29

3 - Fête du travail – CONGÉ
4 - Rentrée des élèves M à 12

OCTOBRE (22/20)

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

8 - Action de grâce – CONGÉ
12 - Journée pédagogique
22 - Journée pédagogique PEC

NOVEMBRE (21/20)

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

11 - Jour du Souvenir
12 - Congé
30 - Congé compensatoire

DÉCEMBRE (15/15)

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
²³ ₃₀	²⁴ ₃₁	25	26	27	28	29

24-31 Congé de Noël

JANVIER (19/18)

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

- 4 Congé de Noël
7 - Journée pédagogique
30 - Fin du 1^{er} semestre

FÉVRIER (19/16)

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

6-7-8 – Journées pédagogiques(Congrès ATA, Réseau Entreaides)
18 – CONGÉ de la famille

MARS (16/14)

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
²⁴ ₃₁	25	26	27	28	29	30

8 - Journée pédagogique PEC
22 - Congé compensatoire
25 - 29 RELÂCHE du printemps

AVRIL (20/19)

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

12 - Journée pédagogique
19 - Vendredi Saint – CONGÉ
22 - Lundi de Paques - CONGÉ

MAI (21/20)

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

17 - CONGÉ
20 – Fête de la Reine
30 - Dernière journée - prématernelle
31 – Journée pédagogique

JUIN (20/19)

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
²³ ₃₀	24	25	26	27	28	29

14 - Dernière journée - maternelle
27 – Dernier jour de classe
28 – Dernière journée du personnel d'école



Tournoi Volleyball SENIOR 2019

7-8 septembre Spirit River Regional Academy

21-22 septembre Super Big Red à Grande Prairie

19 -20 octobre Hillside Classic à Valleyview

26 -27 octobre STM à Fairview

9 -10 novembre Peace Classic à Peace River

16 -17 novembre Zones

Garçons à Worsley

Filles à Eaglesham

23-24 novembre Championnat provincial (sur qualification)

Garçons à Bashaw

Filles à Bassano

Tournoi Volleyball JUNIOR 2019

21-22 septembre Super Red à Grande Prairie

28-29 septembre TA Norris à Peace River

5-6 octobre STM à Fairview

19-20 octobre PH Nomads à Peace River

26-27 octobre Grimshaw Public School

2-3 novembre Zones

Garçons à Beaverlodge

Filles à Hines Creek



École
Héritage



SEPTEMBRE

SOIRÉE D'INFORMATION

18h30 AGA du conseil d'école ,
présentation de l'équipe école.

19h15 Collation

19h15 à 19h30 Visite des classes

19h30 à 20h15 Atelier - La citoyenneté numérique:
un citoyen numérique est une personne ayant recours à l'utilisation du Web et Internet et faisant partie de la communauté en ligne. Un citoyen numérique responsable est un utilisateur du Web qui protège son identité numérique et agit avec respect envers les autres citoyens numériques lors de ses activités en ligne.



On vous y attend !

Pour plus d'informations
contacter Nicole Walisser
780-837-3266

Session 1 – 12 septembre 2018

Animé par le Consortium provincial francophone
19h30 à 20h15

Atelier – La citoyenneté numérique:

un citoyen numérique est une personne ayant recours à l'utilisation du Web et Internet et faisant partie de la communauté en ligne. Un citoyen numérique responsable est un utilisateur du Web qui protège son identité numérique et agit avec respect envers les autres citoyens numériques lors de ses activités en ligne.

Session 2 – 28 novembre 2018

Animé par Francophonie jeunesse de l'Alberta
19h15 à 20h15

Atelier – La diversité sexuelle

Cet atelier informatif a pour but d'explorer et d'approfondir les enjeux LGBTQ+ quant à l'identité du genre, l'expression du genre et l'orientation sexuelle. Il est présenté par des animateurs et intervenants jeunesse LGBTQ+ formés par Francophonie jeunesse de l'Alberta. Par des activités stimulantes et interactives, suivi de témoignages par les intervenants, l'atelier vise à sensibiliser et démystifier l'homosexualité, la bisexualité et la diversité du genre. L'atelier se termine avec un panel et une période de question ouverte. Venez en apprendre davantage!

Session 3 – 21 mars 2018

Animé par la FPFA
19h15 à 20h15

Atelier de conversation – Pourquoi l'école francophone?

Quelles sont les différences avec les écoles d'immersion?
Il y a beaucoup de parents non-ayant droit dans les écoles francophones, pourquoi?



Renseignements :
nicole@csno.ab.ca

ou

780-837-3266

À l'école Héritage

local EPT

Sessions pour les parents

Session de 30 à 45 minutes



École
Héritage

MÉMO AUX PARTENAIRES

SUJET : La programmation 2018-2019 de FJA

DATE : Le 13 juin 2018

Chers partenaires,

Veillez trouver ci-bas le calendrier de la programmation de Francophonie jeunesse de l'Alberta et ses partenaires du réseau jeune pancanadien. **Il est à noter que le format du Stage 1 du cours de Leadership AAA a été modifié pour cette année. Au lieu d'avoir quatre fins de semaine (Nord, Centre-Est, Calgary, Sud), le Stage 1 sera offert en deux parties, une pour les écoles du Nord (CSCN, CSNO, CSCE) et une autre pour les écoles du Sud (FrancoSud).

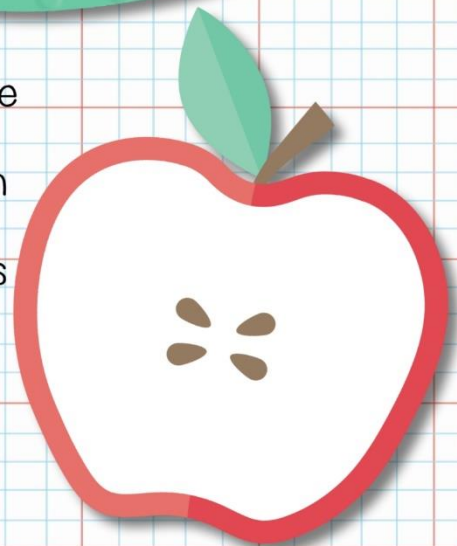
Événement	Date	Envergure	Cible
RaJe à Red Deer	12 octobre '18	Provincial	7 ^e à 12 ^e année
Leadership AAA Stage 1 Sud	19-21 octobre '18	Régional	FrancoSud (10 ^e -12 ^e année)
Leadership AAA Stage 1 Nord	26-28 octobre '18	Régional	CSCN, CSNO, CSCE (10 ^e -12 ^e année)
Parlement franco-canadien du Nord et de l'Ouest à Edmonton (PFCNO)	8-11 novembre '18	Provinces de l'ouest et territoires	16 à 25 ans
Leadership AAA Stage 2 Sud	8-10 février '19	Régional	FrancoSud (10 ^e -12 ^e année)
Leadership AAA Stage 2 Nord	22-24 février '19	Régional	CSCN, CSNO, CSCE (10 ^e -12 ^e année)
Forum jeunesse pancanadien (FJP) à Halifax	7-10 mars '19	Pancanadie	14 à 25 ans
GoAGA	15-17 mars '19	Provincial	14 à 25 ans
Parlement jeunesse de l'Alberta (PJA) Stage 3	3-5 mai '19	Provincial	16 à 25 ans

Programme de nutrition scolaire M à 6 GRATUIT

Alberta Education se soucie de la santé et du bien-être des élèves des écoles de l'Alberta.

Dans son budget 2018, le gouvernement poursuit son engagement à intégrer progressivement un programme de nutrition scolaire ciblé pour les élèves de l'élémentaire de la province.

Les élèves de certaines écoles de la maternelle à la 6e année recevront GRATUIT un repas nutritif par jour respectant les Lignes directrices de l'Alberta en matière de nutrition pour les enfants et les jeunes.



À l'école Héritage,
les parents M à 6 auront à remplir
le bon de commande pour chaque mois dans
le Munch a Lunch dès le 21 aout.



Service du lundi au vendredi, du 4 septembre 2018 au 27 juin 2019.

Nous faisons appel aux parents bénévoles pour appuyer notre cuisinière madame France.
Il faudra un parent par jour.

SVP appelez la réception dès le 21 aout pour vous inscrire.





Parc Les Petits Bourdons

Prématernelle

L'argent amassé servira à l'achat d'un parc de jeux pour le préscolaire



5\$ / billet

2 000 billets à vendre

Engagez-vous à vendre des billets de septembre à décembre

Le tirage aura lieu le 20 décembre 2018 lors du dîner de Noël



École
Héritage

Merci à la famille Lucien et Doreen Nolette et leurs enfants Stéphane, Kristina et Christian pour cette généreuse donation !